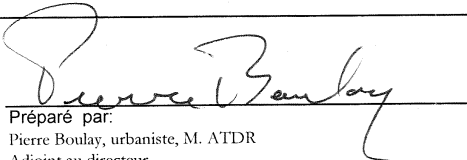




Numéro du projet	
Révision	Date
20-juil-07	13 mars 2007

--

Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Montant total
Forage des puits à l'extérieur du D.M.S.				25 000 \$
Honoraires professionnels en génie				95 000 \$
. Suivi environnemental pendant et après le chantier				10 000 \$
. Obtention d'un nouveau certificat d'autorisation				30 000 \$
. Correction des plans de fermeture et surveillance du chantier				10 000 \$
Conception de la station de pompage				100 000 \$
Construction de la station de pompage avec ligne électrique				
Station de pompage Le lixiviat produit par le DMS est dirigé vers un étang de décantation. Suite à ce premier traitement, les eaux de lixiviation seront acheminées vers les étangs d'épuration de l'arrondissement Desjardins. Les travaux consistent en l'installation de conduites et de 2 pompes submersibles d'une capacité de 880 litres par minutes, dans une chambre souterraine. L'alimentation électrique d'une capacité de 200 ampères sera assurée par une nouvelle ligne d'environ 450 mètres linéaires raccordée au réseau d'Hydro-Québec. L'ensemble des travaux de la station de pompage est situé sur un site difficile d'accès qui va nécessiter une préparation de chantier plus importante pour la sécurité et le bon déroulement des opérations.				
Achat du terrain d'Hydro-Québec et honoraires professionnels				85 000 \$
Recouvrement du site avec de la terre				75 000 \$
Recouvrement de la partie excédentaire du site avec de la terre				30 000 \$
Canalisation d'un fossé de drainage sur le site				125 000 \$
Canalisation d'un fossé Un des éléments les plus importants dans la fermeture du DMS est le détournement des eaux de pluie afin de diminuer au maximum la percolation de ces dernières dans les déchets. Ainsi, un fossé existant sera reprofilé à même les déchets et une conduite de 600 mm en polyéthylène de 230 mètres linéaires de longueur sera installé et recouverte de matériaux de remblai autorisés. Les déchets excavés seront dirigés au site d'enfouissement sanitaire de Saint-Lambert selon les directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).				
Sous-total:				585 000 \$
Taxes nettes (TPS et TVQ) 7.95% :				46 500 \$
Frais de financement ± 7% :				43 500 \$
TOTAL:				675 000 \$


 Préparé par:
 Pierre Boulay, urbaniste, M. ATDR
 Adjoint au directeur

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LÉVIS**

DESCRIPTION TECHNIQUE

Requérant: Municipalité de la Ville de Lévis

Affectant une partie du lot 2 221 744 du cadastre du Québec, municipalité de la Ville de Lévis, circonscription foncière de Lévis.

Une partie du lot 2 221 744:

Une partie du lot 2 221 744 dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée successivement vers le Nord-Ouest par le lot 3 574 041, vers le Nord-Est, le Nord-Est, le Nord, le Sud, le Sud-Est, le Sud et le Nord-Est par le lot 3 574 045 puis vers le Sud et le Sud-Ouest par une autre partie du lot 2 221 744.

Ladite parcelle de terrain peut être plus explicitement décrite de la façon suivante :

Partant du coin Est du lot 3 574 043, étant le point de départ.

De là, dans une direction générale Nord-Est, selon un gisement de 46°58'24" sur une distance de 97,06 mètres.

De là, dans une direction générale Sud-Est, selon un gisement de 128°26'18" sur une distance de 89,92 mètres.

De là, dans une direction générale Nord-Est, selon un gisement de 64°32'03" sur une distance de 92,08 mètres.

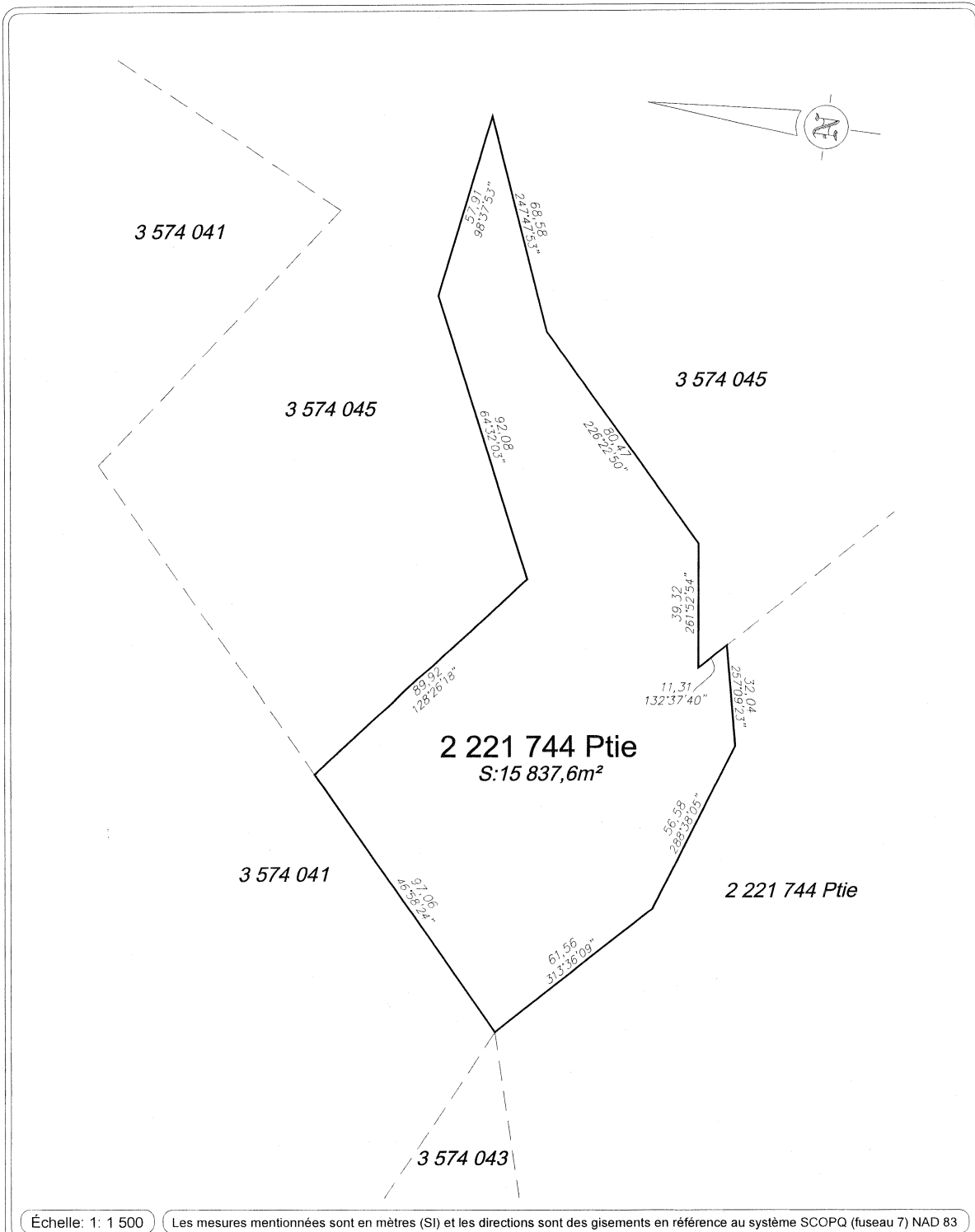
De là, dans une direction générale Est, selon un gisement de 98°37'53" sur une distance de 57,91 mètres.

De là, dans une direction générale Ouest, selon un gisement de 247°47'53" sur une distance de 68,58 mètres.

De là, dans une direction générale Sud-Ouest, selon un gisement de 226°22'50" sur une distance de 80,47 mètres.

De là, dans une direction générale Ouest, selon un gisement de 261°52'54" sur une distance de 39,32 mètres.

De là, dans une direction générale Sud-Est, selon un gisement de 132°37'40" sur une distance de 11,31 mètres.



Échelle: 1: 1 500

Les mesures mentionnées sont en mètres (SI) et les directions sont des gisements en référence au système SCOPQ (fuseau 7) NAD 83

Description technique (plan)

Cadastre du Québec

Une partie du lot 2 221 744

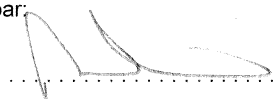
Circonscription foncière de Lévis

Municipalité de la Ville de Lévis

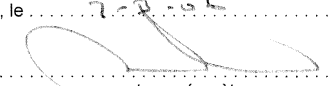
Requérant: Municipalité de la Ville de Lévis

Lévis, le 7 mars 2006

Préparé par:

 a.g.
Benoît Émond

Vraie copie de la minute originale conservée en mon greffe

Québec, le 7 mars 2006

arpenteur-géomètre



Groupe Giroux
arpenteurs-géomètres

www.arpentage.com

Ste-Foy	Lévis	Charny	St-Georges	St-Agapit	Beauport
652.8838	838.9961	832.6161	228.3872	888.1299	667.7343

Dossier 00-891

Minute 20 816